BOIS.D'ARCY Le journal

événement

Inauguration du groupe scolaire



De nombreuses personnalités locales sont venues inaugurer les écoles de la Croix-Bonnet...p5

petite enfance

Micro-crèche



Ouverture prochaine d'une micro-crèche pour 9 enfants à Bois d'Arcy...p6

jeunesse

Séjour de ski à St-Jean d'Arves



Du 21 au 27 février 2009, 25 jeunes de 11 à 17 ans peuvent participer à ce séjour....................p7

dossier

Tri sélectif mode d'emploi



Bilan sur le tri sélectif à Bois d'Arcy. Astuces et mode d'emploi.........p11

Meilleurs Voeux 2009

NUMÉRO 75. JANVIER/FÉVRIER 2009
www.boisdarcy.fr



BOIS D'ARCY *Le journal n°75*

Directeur de la Publication
Claude Vuilliet, Maire, Conseiller général
Directeur-Adjoint de la Publication
Philippe Lejeune, adjoint au Maire, en charge de l'Information et de la Communication
Crédit photos
Ville de Bois d'Arcy sauf mention particulière
Rédactrice en chef
Myriam de Peretti
Rédaction
Myriam de Peretti, Sophie Nouet, Éric Thiébaud et Claire Duval
Conception
Ingrid Pain
Illustrations
Ingrid Pain
Impression (6000 ex)
DB Print France
Publication
Tous les 2 mois
Distribution (5300)
ABC Distribution
Pour tout renseignement
Direction de la Communication 01 30 45 86 85
E-mail. communication@boisdarcy.fr

HÔTEL DE VILLE
2 avenue Paul Vaillant-Couturier
01 30 45 83 83. www.boisdarcy.fr
Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec le Maire ou les élus 01 30 45 83 16



Bonne *année*

Au nom du Conseil municipal, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2009.

Il y a déjà presque un an, le 9 mars dernier, vous m'avez renouvelé votre confiance et avez offert à la liste que je conduisais la possibilité de mettre en œuvre notre projet pour Bois d'Arcy. Soyez assurés que l'ensemble de l'équipe municipale travaillera dans le prolongement de l'action initiée il y a près de 14 ans au service de notre ville et de ses habitants.

Au cours des cinq prochaines années, nous poursuivrons donc l'aménagement urbain de notre commune pour lui permettre de conjuguer dynamisme et qualité de vie, développement économique et bien-être quotidien. Notre action s'organisera autour de ces trois axes : continuer le modelage du quartier de la Croix-Bonnet ; faire émerger, autour de la Mairie, un véritable "Cœur de ville" ; mieux intégrer le travail municipal dans la coopération intercommunale de Versailles Grand Parc.

Nous sommes très attachés à la qualité des services et équipements publics communaux. Vous connaissez nos réalisations en la matière avec, par exemple, la rénovation de plusieurs écoles, la réhabilitation du corps de ferme de la Tremblaye en Médiathèque, ou la construction du Pôle Jeunesse.

En 2009, nous ne relâcherons pas notre effort, avec quatre chantiers pour de nouveaux équipements publics arcisiens :
1/ Le premier concerne le site de la Tremblaye : après la livraison, à l'automne 2008, de la salle des fêtes et de l'espace associatif, les travaux continueront tout au long de l'année, avec la réhabilitation de la "grange fermée" et la construction de la salle de spectacle.
2/ Seront par ailleurs finalisés les travaux engagés au Cosec (stade Jean Moulin) pour créer une salle supplémentaire dédiée au sport ; sa livraison est prévue à l'automne.
3/ Le quartier de la Croix-Bonnet connaîtra d'importantes évolutions : livraison du nouveau centre équestre au printemps ; ouverture du Centre de tri postal à l'hiver 2009/2010 ; construction de la structure Petite Enfance pour une ouverture au public en 2010.
4/ Enfin, des études de programmation seront menées pour réhabiliter l'école de la Croix-Blanche, afin que nous puissions, demain, répondre aux besoins générés par le dynamisme de notre ville.

C'est donc une année passionnante qui s'ouvre, car riche de projets communaux, à votre service.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Avec mes sentiments dévoués,
Claude Vuilliet, Maire de Bois d'Arcy,
Conseiller général des Yvelines.

→ **DÉMOCRATIE LOCALE**

Le Conseil municipal
au service des Arcisiens


Voici quelques-unes des principales délibérations prises par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 25 novembre 2008.

• GARANTIE D'EMPRUNT À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT INTERDÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE, DU VAL D'OISE ET DES YVELINES (OPIEVOY)
L'OPIEVOY s'est porté acquéreur d'un ensemble immobilier composé de 109 logements locatifs situés 1 à 9 square Calmette et Guérin, mis en vente par la SAGI pour un montant total de 9.135.000 €, et financés à hauteur de 6.885.000 € par prêt accordé par Dexia. La garantie d'emprunt permettra à la commune de bénéficier d'un droit de réservation de 22 logements à échéance de décembre 2016, compte tenu de la poursuite de la convention d'exclusivité passée avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la demande de garantie à intervenir entre l'OPIEVOY et la Ville, ainsi que la convention de garantie à intervenir entre Dexia et la Ville.

• INTÉGRATION DE BOIS D'ARCY AU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL 2006-2011 DE VERSAILLES GRAND PARC
Le PLH fixe les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la communauté et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de population et à favoriser la mixité sociale pour la période 2006-2011. Le Conseil municipal approuve le PLH de Versailles Grand Parc, ainsi que sa modification intégrant la commune de Bois d'Arcy.

• OBLIGATION TRIENNALE 2008-2010 POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
En conformité avec le cadre déterminé par l'État, le Conseil municipal fixe, pour la période triennale 2008-2010, un objectif de réalisation de 77 logements locatifs sociaux. À plus long terme est fixé un objectif total de réalisation de 517 logements locatifs sociaux, égal à l'écart entre le nombre de logements correspondant à 20% des résidences principales présentes sur la commune au 1er janvier 2007 et le nombre de logements locatifs ouverts à la location sur la commune à cette même date. Cet objectif triennal de réalisation sera réajusté à l'issue de la période 2008-2010.

• CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION VOLLEY BALL DE BOIS D'ARCY



L'association VBBA percevant de la collectivité une subvention annuelle supérieure à 23.000 €, il y a lieu de contracter une convention d'objectifs. Cette convention fixe également les objectifs assignés à la VBBA, les conditions de collaboration entre la Ville et l'association, et ses obligations. À l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

• VERSEMENT D'ACOMPTES À CERTAINES ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX
Certaines associations arcisiennes, ainsi que le CCAS, doivent assumer des charges d'exploitation mensuelles. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition visant à verser aux dits organismes, mensuellement avant le vote du budget primitif 2009, un douzième de la subvention accordée en 2008, étant précisé que les sommes versées par anticipation viendront en déduction des subventions allouées au budget primitif 2009.

• RÈGLEMENTS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE L'ESPACE ASSOCIATIF DE LA TREMBLAYE - TARIFS DE LOCATION ET DE CAUTION POUR LA SALLE DES FÊTES
Sont adoptées, à l'unanimité, trois délibérations visant à réglementer l'utilisation des salles de la Tremblaye (salle des fêtes et salles associatives), ainsi qu'une délibération portant sur les tarifs de location et de caution de la salle des fêtes (voir encart ci-dessous).

TARIFS (FORFAITAIRES) DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA TREMBLAYE POUR LES :	PARTICULIERS, ENTREPRISES ET COMITÉS D'ENTREPRISES ARCISIENS	PARTICULIERS, ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET COMITÉS D'ENTREPRISES NON DOMICILIÉS SUR BOIS D'ARCY
du dimanche au jeudi, de 8h30 à 24h	700 € (par jour)	1000 € (par jour)
du vendredi 8h30 au samedi matin 4h	800 €	1200 €
du samedi 8h30 au dimanche matin 4h	900 €	1300 €
forfait week-end, du vendredi 8h30 au dimanche matin 4h	1400 €	2000 €
forfait, du samedi 8h30 au dimanche 18h	1300 €	1900 €
les veilles de jour férié 8h30 au lendemain matin 4h	900 €	1300 €
les jours fériés de 8h30 à 24h	700 €	1000 €
forfait, veille de jour férié (à partir de 8h30) et jour férié (jusqu'à 18h)	1300 €	1900 €
Tarif de la caution (espaces intérieurs et mobilier) pour tous les loueurs : 2000 €		
Les associations arcisiennes sont invitées à se rapprocher du service Vie Associative pour prendre connaissance des modalités de mise à disposition de la salle.		

→ FERME DE LA TREMBLAYE : SALLE DES FÊTES ET ESPACE ASSOCIATIF

Un nouvel espace enfin dévoilé au public

Cette fin d'année aura été marquée par la livraison de la salle des fêtes et de l'espace associatif. Un projet important de la municipalité qui se concrétise. Ce nouvel équipement est destiné à accueillir des manifestations municipales, des événements associatifs, mais aussi à répondre aux attentes des Arcisiens pour célébrer des moments importants de leur existence. Il constitue un élément fondamental de notre patrimoine et vient compléter le réaménagement de la Ferme de la Tremblaye initié il y a plus de 13 ans et qui s'achèvera par la construction de la future salle de spectacle.

La Ferme de la Tremblaye n'en finit pas de s'agrandir. Après la réhabilitation du bâtiment principal en Médiathèque en 1998, puis la création de l'esplanade Dyf en 1999, de la Ludothèque en 2004 et du Pôle jeunesse en 2005, voilà que la ville vient de se doter d'un tout nouvel équipement : une salle des fêtes et un espace associatif. L'aménagement de ce complexe s'achèvera avec la rénovation de la "grange fermée" en hall d'animation culturelle et la construction d'une salle de spectacle de 360 places prévue pour le début de l'année 2010.

PIERRE BÉDIER, CLAUDE VUILLIET, FRANÇOIS DE MAZIÈRES ET CATHERINE TASCA

UNE INAUGURATION MUSICALE



Le jeudi 6 novembre, Claude Vuilliet, entouré de Catherine Tasca, Sénatrice des Yvelines, de Pierre Bédier, Président du Conseil général des Yvelines, et de François de Mazières, Maire de Versailles et Président de la communauté de communes de Versailles Grand Parc, a officiellement inauguré la nouvelle salle des fêtes et l'espace associatif. Le traditionnel "coupé de ruban" s'est effectué sous le porche d'entrée, rythmé par le trio jazz de l'école de musique de la Jeunesse Arcisienne. La fête s'est ensuite poursuivie dans la salle avec la présence très appréciée du big band. Noël Carat, architecte et maître d'œuvre, qui a imaginé cet équipement, avec l'inventivité qu'on lui connaît, s'est vu félicité par le Maire pour l'ensemble de son travail, mais également par les invités qui sont tombés sous le charme de cet équipement. Tous n'avaient qu'un mot à la bouche : "Quelle belle réussite !". Au fil des conversations, on pouvait entendre naître l'organisation des futurs projets associatifs, municipaux, mais aussi familiaux.



UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ, DE L'ÉCHANGE ET DES RENCONTRES

Pas moins de 300 personnes sont venues à la journée "portes ouvertes" organisée le samedi 15 novembre. Des visites guidées étaient organisées par les Adjoints au Maire : Véronique Riant (en charge de la Vie associative), Philippe Lejeune (en charge de la Culture) et Gérard Reillon (en charge des Travaux). Tous les détails techniques sur la construction ont été livrés aux habitants. L'espace d'une journée, ce nouvel équipement est devenu un véritable lieu d'échange, de rencontre et de vie.

Le coup d'envoi des festivités a été donné par l'organisation du Forum de la solidarité du CCAS (voir p 8), suivi par l'exposition et les différentes animations autour de la thématique des "Peuples du froid" (voir p 16).

M. Graux, dernier exploitant de la Ferme de la Tremblaye, est venu découvrir, non sans émotion, les travaux entrepris dans ces lieux qui furent les siens durant près de 13 ans (de 1961 à 1974). Gérant de la Ferme de la Tremblaye, il se souvient du bon vieux temps : l'étable à vaches (à l'emplacement même de l'espace associatif), la grange (où sera bientôt aménagé le hall d'animation culturelle) et la médiathèque qui n'était autre que son habitation.

→ LE SERVICE VIE ASSOCIATIVE AU SEIN DE CE NOUVEL ESPACE

Karine Clouzot, responsable du service Vie associative, sera en charge de l'équipement. Son bureau y sera transféré dès le lundi 12 janvier. Associations et particuliers pourront la contacter pour toute demande de location de salle, prêt de matériel, organisation d'événements ou tout autre renseignement.

HEURES D'OUVERTURE : LUNDI, MARDI, VENDREDI DE 13H30 À 17H15 - MERCREDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H15 - JEUDI DE 8H30 À 12H - Hors de ces créneaux, merci de laisser un message sur le répondeur téléphonique ou d'adresser un courrier électronique : **TÉL : 01 30 07 18 51**

MAIL : vieassociative@boisdarcy.fr Une réponse sera apportée dans les plus brefs délais.

→ GROUPE SCOLAIRE DE LA CROIX-BONNET

Inauguration officielle

Le vendredi 21 novembre, les deux écoles du groupe scolaire de la Croix-Bonnet ont été officiellement inaugurées en présence de nombreuses personnalités locales, dont Madame Anne Boquet, Préfète des Yvelines.



DE GAUCHE À DROITE : FRANÇOIS DELARUE, GÉRARD REILLON, ANNE BOQUET, CLAUDE VUILLIET, ET CATHERINE TASCA EN ARRIÈRE-PLAN PHILIPPE VIGNES ET JEAN-MICHEL FOURGOUS

L'école maternelle Madeleine Renaud et l'école élémentaire Jean-Louis Barrault ont été officiellement inaugurées le vendredi 21 novembre en présence d'Anne Boquet, Préfète des Yvelines, Joël-René Dupont, Inspecteur d'Académie et directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale, François Delarue, Président-Directeur Général de l'AFTRP*, et Brigitte Sauzeau, directrice du groupe scolaire. Le corps enseignant a, comme chaque année, été mis à l'honneur, en présence des parents d'élèves et de nombreux acteurs locaux. Après 2 visites guidées organisées par Gérard Reillon, Adjoint en charge des Travaux, et Florence Bourdillat, Adjointe en charge du Scolaire, les invités se sont rejoints autour du traditionnel verre de l'amitié. Plus qu'un simple symbole, cette inauguration était l'occasion pour la Ville, par la voix de son maire, de rappeler sa *"volonté de placer l'école au cœur de son action, afin d'offrir à chaque enfant les conditions optimales de réussite, d'équilibre et d'épanouissement"*.



FLORENCE BOURDILLAT EXPLIQUE AUX INVITÉS TOUS LES SECRETS DE CONSTRUCTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

UN ÉQUIPEMENT FINANCÉ PAR L'AFTRP*

La Ville de Bois d'Arcy a signé en 2003 une convention d'aménagement de la Croix-Bonnet avec l'AFTRP*. Cette dernière se charge donc de tout mettre en œuvre pour que ce nouveau quartier se développe harmonieusement, avec un juste équilibre entre activités et logements. Elle veille en permanence à conjuguer dynamisme et qualité de vie, des valeurs essentielles pour la municipalité. En contrepartie, l'AFTRP s'est engagée à investir dans des équipements publics structurants : groupe scolaire, structure petite enfance, centre équestre… Ces équipements sont financés par l'AFTRP. La Ville prendra à sa charge les frais de fonctionnement (personnel, entretien…). Autant dire que la collaboration entre la Ville et l'AFTRP est plus que fructueuse. *"C'est le résultat d'une action menée dans un climat de confiance, de transparence, de respect mutuel et d'écoute"*, dont se félicite le Maire.

UN GROUPE SCOLAIRE DE GRANDE QUALITÉ



Parfaitement adaptées aux besoins des enseignants et des enfants, les écoles du groupe scolaire de la Croix-Bonnet font aujourd'hui la fierté de leurs occupants. À ce jour, 6 classes sont ouvertes sur les 13 prévues. Mais cette perspective permettra à la commune d'accueillir au fur et à mesure tous les enfants qui doivent être scolarisés dans ce nouveau quartier. Les naissances étant nombreuses et croissantes, la ville doit s'équiper à la hauteur de cette expansion. D'ailleurs, une structure petite enfance de 50 berceaux est en cours de conception à proximité du groupe scolaire.

*Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne





JOËL-RENÉ DUPONT, INSPECTEUR D'ACADÉMIE ET DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE



→ NOUVEAU

Ouverture d'une micro-crèche

La municipalité, soucieuse de satisfaire au mieux l'accueil des tout-petits, a décidé de créer une nouvelle structure : une micro-crèche, dans les salles inoccupées de l'école maternelle Madeleine Renaud. Un projet mené en concertation entre les élus, la Direction de l'Action éducative et celle de la Petite enfance. D'ici la fin du premier trimestre 2009, cette structure ouvrira ses portes et accueillera 9 enfants déjà inscrits sur la liste d'attente.

En juin dernier, un courrier du Président du Conseil général des Yvelines informait la Ville sur la possibilité d'application du Décret de février 2007 autorisant l'ouverture d'une micro-crèche pour l'accueil de 9 enfants. Cette mise en œuvre est encouragée par des contraintes d'organisation beaucoup plus souples que celles prévues par les crèches classiques, tout en garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des jeunes enfants. Aussi, compte tenu de la liste d'attente des familles sur la commune qui ne cesse d'augmenter, et afin d'optimiser les espaces libres de l'école Madeleine-Renaud (une étude démographique a révélé que les classes ne seraient totalement occupées qu'en 2012), il a été étudié la faisabilité d'ouvrir une micro-crèche dans 2 salles de classes. Elle pourra ainsi accueillir 9 enfants déjà inscrits sur la liste d'attente et sera gérée par 3 agents territoriaux (en cours de recrutement). Son ouverture devrait avoir lieu avant la fin du premier trimestre de l'année 2009. Notons que ce nouveau projet, pilote sur les Yvelines et mené à titre expérimental, ne fait qu'anticiper de quelques mois l'ouverture de la future structure Petite Enfance, juste en face du groupe scolaire. Jocelyne Hannier, Adjointe en charge de ce secteur, ainsi que Florence Bourdillat, Adjointe en charge des Affaires scolaires, ont travaillé avec les directrices concernées, mais également les partenaires locaux, pour que ce projet puisse voir le jour (Conseil général, Inspection d'Académie et Allocations familiales). L' enthousiasme qui règne autour de ce beau projet est palpable tant au niveau des élus, des directions, du personnel, que des familles des enfants scolarisés à l'école Madeleine Renaud (qui ont été informées lors d'une réunion le vendredi 28 novembre dernier). ■

→ SPECTACLES : NOËL POUR LES PETITS



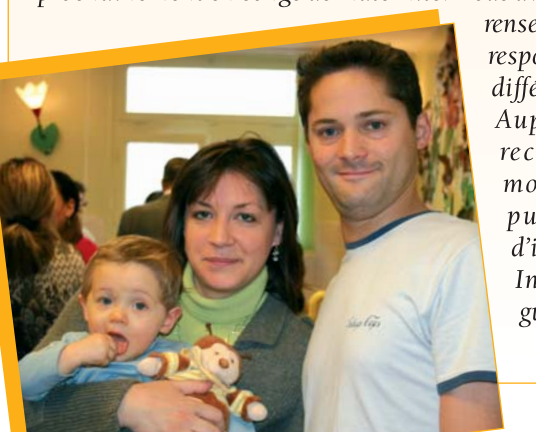
Pour certains enfants, c'était leur premier spectacle de Noël. Cette année, les assistantes maternelles de la crèche familiale, la crèche collective et le RAM avaient préparé un spectacle ayant pour thème "les jouets"! Les enfants sont repartis avec des étoiles dans les yeux et des cadeaux plein les bras.

Noël, pour les petits comme pour les grands, est un moment magique. Et si le Père Noël existait vraiment ? En tout cas, la question reste en suspens car, dans toutes les structures de la Petite Enfance de la ville, les enfants ont fêté Noël comme il se doit, le vendredi 12 décembre, dans la plus pure tradition des fêtes de fin d'année, dans la joie et la bonne humeur, et avec un petit cadeau en guise d'annonce de la venue prochaine du vrai Père Noël. Alors, plus de doute possible, le Père Noël existe bien et en plus, petit secret : "il habite Bois d'Arcy " ! Des goûters de Noël auxquels petits et grands ont pris beaucoup de plaisir. ■

→ PETITE ENFANCE : LE RAM OUVRE SES PORTES

La matinée du samedi 22 novembre a été consacrée à la rencontre des parents dont les enfants sont gardés par des assistantes maternelles libérales. Toute l'année, la responsable du RAM convie petits et grands à venir participer à des activités proposées au sein des ateliers d'éveil. Ces portes ouvertes furent l'occasion pour de nombreux parents et assistantes maternelles, qui sont venus tout au long de la matinée, de découvrir ce lieu et rencontrer la nouvelle responsable, Sandrine Mieszczak, arrivée en juillet dernier.

Pour Anne et Olivier David, parents du jeune Hugo, 13 mois, et Arcisiens depuis 2005, *"ces portes ouvertes ont été organisées au bon moment, car nous sommes à la recherche d'une nouvelle assistante maternelle, notre nounou actuelle étant enceinte et donc partant prochainement en congé de maternité. Nous avons pu ainsi obtenir des renseignements auprès de la responsable et récupérer les différents papiers à remplir. Auparavant, nous avons recherché les différents modes de garde et avons pu avoir un maximum d'informations sur le site Internet de la ville et le guide municipal".* ■



→ RENCONTRE AVEC CLAUDE VUILLIET, MAIRE DE BOIS D'ARCY

Le "Service minimum d'accueil" dans les écoles, en cas de grève des enseignants

Le 14 novembre dernier, la Ville de Bois d'Arcy informait les parents d'élèves par courrier, et la population par le biais du site Internet, que la commune n'assurait pas l'accueil des élèves lors de la journée d'action du jeudi 20 novembre.

"Cette décision a été mûrement réfléchie. D'une part parce que l'équipe municipale est pleinement consciente des difficultés auxquelles les parents se trouvent confrontés, en cas de grève, pour faire garder leurs enfants. D'autre part parce que ne pas appliquer une loi est un acte fort, qui ne va pas de soi. Je salue ainsi l'engagement et le sens des responsabilités dont mon équipe a fait preuve."

Par quoi cette décision était-elle motivée ?

"Par le caractère approximatif, inapplicable et éminemment discutable des textes officiels, votés à l'été, sans concertation préalable. Ces textes prévoient en effet qu'au-delà de 25% de grévistes parmi les enseignants, il appartient aux collectivités locales d'assurer un "service d'accueil", soit en faisant appel à leurs propres agents territoriaux, soit en recourant à la bonne volonté de la population. Or, si les enseignants sont soumis à une obligation de déclaration de grève 48 heures avant, ce n'est pas le cas des fonctionnaires territoriaux. Prétendre anticiper en redéployant ces agents municipaux relève donc, en pratique, de la gageure. De surcroît, opposer ainsi deux fonctions publiques attise les risques de tension sociale et porte insidieusement atteinte au droit de grève. Un droit de grève qui, inscrit dans notre Constitution, représente un pilier fondamental du droit du travail, et qu'il importe de défendre.

Quant à faire appel au réflexe solidaire d'éventuels bénévoles, oui, mais sur quelle base ? Les textes restent particulièrement flous sur les modalités de mise en œuvre, en ne fixant aucune règle de qualification des personnes invitées à prendre en charge les enfants, aucune exigence de taux d'encadrement, aucune règle de sécurité des locaux. Comment, dans ces conditions, garantir entièrement la sécurité des enfants qui nous sont confiés ?

Enseigner est un métier, qui exige des compétences professionnelles et des qualifications reconnues. Accueillir et garder des enfants est également un métier, qui exige des compétences et des qualifications tout aussi reconnues. Laisser croire à une quelconque subsidiarité entre ces deux sphères de compétences est illusoire, offensant vis-à-vis des professionnels concernés, et préjudiciable à notre cohésion sociale. Aussi ne pouvons-nous, à ce stade, cautionner cette vision que l'État cherche à nous imposer et qui ne traduit, au fond, qu'un désengagement de sa part et une tentative de faire porter sur les collectivités territoriales des responsabilités qui lui incombent en propre." ■



→ SÉJOUR DE SKI LES JEUNES À SAINT-JEAN D'ARVES

Comme tous les ans, la Direction de l'Action Éducative organise un séjour pour 25 jeunes âgés de 11 à 17 ans, du 21 au 27 février, pour skier sur les 90 km de pistes d'un village au cœur des Alpes.

Saint-Jean d'Arves est un village typique avec un riche patrimoine architectural de style baroque et byzantin, où l'on peut admirer un panorama unique sur les Aiguilles d'Arves, et surtout trouver des pistes allant jusqu'à 2600 m d'altitude. Ce séjour, dont le tarif est calculé en fonction du quotient familial, comprend le transport en car, l'hébergement en pension complète (repas d'arrivée et de départ compris), les forfaits de remontée mécanique sur les 6 jours, le matériel de ski (ski, chaussures, bâtons) et les cours de 2 heures par jour avec un moniteur de ski.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU 5 AU 10 JANVIER AUPRÈS DU SERVICE SCOLAIRE AU 01 30 45 83 70. RENSEIGNEMENTS SUR CE SÉJOUR AUPRÈS DU SERVICE ANIMATIONS JEUNESSE AU 01 30 23 92 29. ■

→ MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES PÉRISCOLAIRES

La municipalité a décidé de mettre en place le système du prélèvement automatique pour le paiement des factures établies pour les enfants fréquentant les accueils du matin et du soir, l'étude surveillée, les centres de loisirs (mercredis et vacances scolaires) et la restauration scolaire. Jusqu'à présent, les parents dont les enfants sont inscrits à une ou plusieurs de ces activités périscolaires pouvaient régler les factures par chèque bancaire, carte bancaire, espèces, CESU pour les frais de garde exclusivement, et chèques vacances pour les journées en centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Au cours du 1er trimestre 2009, et après plusieurs mois de test, vous pourrez payer par prélèvement automatique. Il vous suffit de vous rendre au service Scolaire, de remplir, signer le contrat, le règlement et l'autorisation de prélèvement automatique, et de fournir un relevé d'identité bancaire.

CONTACT : SERVICE SCOLAIRE - 2 AVENUE PAUL-VAILLANT-COUTURIER OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30 ET LE SAMEDI DE 8H30 À 12H - 01 30 45 83 70. ■

➔ ÉVÉNEMENT

Forum de la solidarité : un véritable succès



La Ville et le CCAS organisaient le samedi 15 novembre, dans la salle des fêtes, le 2e Forum de la solidarité. Une véritable réussite, à en juger par les quelque 300 personnes venues à la rencontre des associations et professionnels présents sur le Forum. Informations, conseils, écoute, échanges et convivialité étaient bel et bien les maîtres mots de cette journée. Martine Arnal, Adjointe au Maire en charge des Affaires sociales, salue l'organisation et envisage déjà le Forum version 2009.

La vie sociale sur notre commune, et même au-delà sur notre territoire, est véritablement diversifiée et très dynamique. Lors du dernier Forum de la solidarité, organisé le 15 novembre dernier à Bois d'Arcy, une trentaine d'associations et de professionnels issus du monde social sont venus présenter leurs activités aux Arcisiens.

RENCONTRES, ÉCHANGES ET CONVIVIALITÉ

C'était une occasion unique pour les visiteurs de faire connaissance avec des associations dont ils ignoraient l'existence ou bien simplement l'étendue de leurs compétences. Un temps fort également pour les exposants qui ont profité de l'occasion qui leur était donnée pour se rencontrer et échanger sur des sujets parfois délicats, comme la maladie, les problèmes de logement, l'accueil des personnes âgées… Les stands de la Petite Enfance et du service Animations jeunesse informaient les familles sur l'accueil des jeunes enfants à Bois d'Arcy et des actions auprès des jeunes Arcisiens. Enfin, la Croix Rouge Française a réalisé, tout au long de la journée, des démonstrations sur l'utilisation du défibrillateur et les gestes de premier secours. À ce sujet, notons que Martine Arnal envisage l'acquisition d'appareils qui seraient mis à disposition des usagers très prochainement. Une information spécifique sera disponible dans un prochain numéro de Bois d'Arcy le journal. ■



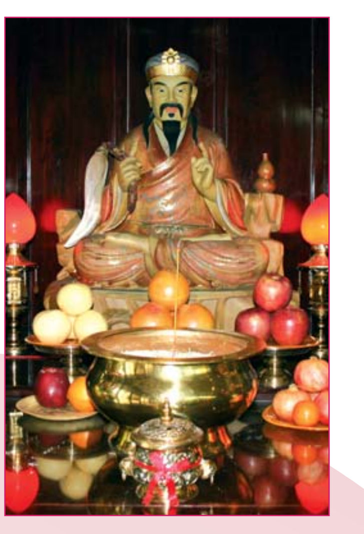














➔ SEMAINE BLEUE

Une journée dans le quartier asiatique

La Semaine bleue aura, cette année encore, été l'occasion pour les seniors de Bois d'Arcy de passer ensemble une journée inoubliable. En effet, le CCAS leur avait concocté une sortie à Paris à la découverte du quartier asiatique de la capitale. Soixante-quatorze personnes étaient au rendez-vous et ont pu découvrir la culture chinoise, admirer le temple bouddhiste de la communauté des Teochew, déguster les saveurs de l'Extrême-Orient, et pour finir réaliser quelques achats dans les curieux commerces exotiques du "Chinatown" parisien.



Chaque année, dans le cadre de l'action nationale de la "semaine bleue" qui vise à proposer un programme d'activités pour les seniors, le CCAS de la ville invite les Arcisiens concernés à différentes manifestations : sortie à Paris, ateliers, conférence… Le mardi 21 octobre dernier, près de 80 personnes se sont laissé guider par Marie-Jeanne, Annie et Véronique pour une visite commentée du 13e arrondissement de Paris, le traditionnel Chinatown. On l'appelle aussi Triangle d'Or, car il se situe juste entre l'avenue de Choisy, l'avenue d'Ivry et le boulevard Masséna. Cette journée d'automne, certes un peu pluvieuse, fut l'occasion pour les anciens de voyager en se plongeant au cœur de la Chine. Au programme : petites balades dans les rues commerçantes et dans des parcs verdoyants ; déjeuner dans un restaurant asiatique, place des Olympiades, sous les pagodes de Chinatown ; visite du temple bouddhiste, un lieu magnifique, riche de rencontres et d'enseignements… et pour finir promenade et temps libre dans le centre commercial, les commerces aux alentours qui ont, l'espace d'une journée, transporté bien loin de Paris les Arcisiens bercés par les odeurs et les couleurs du fameux supermarché des Frères Tang. Une journée inoubliable et conviviale, dont chacun gardera un excellent souvenir. ■

→ MÉMOIRE DE BOIS D'ARCY

Les noms de rues

Certains habitants du récent quartier de la Croix-Bonnet ont été surpris par le choix du nom de leur rue, imprononçable pour certains, difficile à orthographier ou encore inconnu pour d'autres. Qui choisit donc les noms de rues et comment ?

On admet que les noms des rues se sont fixés au Moyen Age et ne concernaient alors que les villes et les bourgs. On n'en était pas à donner systématiquement des noms aux rues des plus petits villages. À Bois d'Arcy, les noms des rues semblent s'être fixés au XVIIIe siècle : la place où était érigée l'église, était nommée "Place de l'Église", la rue où passaient les vaches devenait logiquement la "rue aux vaches" (devenue plus récemment "rue du Parc", plus poétique)…

AU XXe SIÈCLE, LES NOMS DE PERSONNAGES CÉLÈBRES ENTRENT EN SCÈNE

Au XXe siècle, si les noms d'usage sont parfois conservés, des noms de personnages célèbres vont être donnés dans les villages à certaines voies, comme dans les grandes villes. À Bois d'Arcy, c'est en 1926 que va apparaître toute une série de noms nouveaux donnés à des voies nouvelles, notamment lors de la création du lotissement de la Chapelle Saint-Jean. Ces noms, donnés sans aucune logique, évoquent des écrivains comme Florian, Lamartine ou Émile Zola, des aviateurs comme Ader ou Guynemer, ou encore des artistes en rapport avec le château de Versailles, comme Mansart et Le Nôtre. En 1936, de nouveaux noms seront attribués à des voies anciennes, à l'imitation de ce qui se faisait dans les villes alors détenues par des maires communistes, mettant en avant révolutionnaires ou hommes politiques. C'est ainsi que lors de la séance du Conseil municipal du 2 août 1936, la "Place de l'Église" devient "Place Lénine". Apparaissent alors dans le paysage arcisien les noms de Robespierre, Camille Desmoulins, Louise Michel, Danton, Voltaire, Hoche ou Jean Jaurès.

L'APRÈS-GUERRE VOIT NAÎTRE DES NOMS DE MUSICIENS, DE PEINTRES, DE FLEURS…

Pendant la guerre, on débaptise 7 rues nommées en 1936. Apparaît alors de façon très provisoire le nom d'André Maginot… À la Libération, les 7 rues reprennent leur nom de 1936. Trois autres sont débaptisées afin de recevoir le nom de trois victimes arcisiennes du nazisme : Alexandre Turpault, maire ; Marcel Hirbec et Raymond Falaize. Dans les années 1960-1970, la résidence de la Petite Tremblaye reçoit des noms de musiciens : Georges Bizet, Mozart, Camille Saint-Saëns ou Maurice Ravel. La résidence de l'Église reçoit des noms de peintres : Toulouse-Lautrec, Eugène Delacroix ou Paul Gauguin. À la Croix-Blanche, on choisit des noms de scientifiques : Édouard Branly, Ambroise Paré ou René Laënnec, tandis qu'à Champ d'Arcy fleurissent les noms… de fleurs : myosotis, pervenches et jonquilles. Les résidences proches de la rue Voltaire reçoivent logiquement des noms d'écrivains : Pierre Corneille, Molière ou La Bruyère.

En 1985, lors de sa séance du 1er octobre, le Conseil municipal, compte tenu du fait que les Arcisiens continuaient à donner à la "Place Lénine" le nom de "Place de l'Église", "*pour situer géographiquement le lieu*", décida à une majorité de 31 voix de redonner à la place son nom traditionnel.

AUJOURD'HUI, LE CINÉMA EST À L'HONNEUR À LA CROIX-BONNET

Lors de la création des voies de la Croix-Bonnet, le Conseil municipal a souhaité mettre en valeur le fait que le territoire de notre ville accueille les Archives Françaises du Film du CNC, en donnant aux rues nouvelles le nom d'acteurs et d'actrices représentatifs de l'âge d'or du cinéma. Ont ainsi été sélectionnés des noms qui peuvent surprendre certains nouveaux arrivants, mais qui correspondent à un choix cohérent dans une ville où l'on souhaite mettre en avant le patrimoine cinématographique.

ÉRIC THIÉBAUD
Conseiller municipal délégué au Patrimoine et à la Mémoire de Bois d'Arcy





La Ville de Bois d'Arcy a pour projet de renouveler l'organisation des Journées du Patrimoine sur le territoire de notre commune les 19 et 20 septembre 2009. Dans cet objectif, la Ville souhaite constituer un groupe de travail ouvert aux Arcisiens. Le projet, porté par Éric Thiébaud, tournerait autour de deux axes principaux : 1 - Réalisation et publication d'un plan indiquant le patrimoine de la ville et de la forêt de Bois d'Arcy. 2 - Organisation de visites dans la ville les 19 et 20 septembre 2009. Trois réunions plénières sont prévues, deux avant les vacances d'été et la troisième avant la manifestation. Le travail s'effectuera dans des sous-groupes, de manière informelle.

LES ARCISIENS INTÉRESSÉS PEUVENT PRÉSENTER LEUR CANDIDATURE AVANT LE 31 JANVIER 2009, PAR COURRIER (2 AVENUE PAUL-VAILLANT-COUTURIER - 78390 BOIS D'ARCY), MAIL : cabmaire@boisdarcy.fr OU TÉLÉPHONE AU 01 30 45 83 10.

→ ENVIRONNEMENT

Tri sélectif, mode d'emploi

La Communauté de communes de Versailles Grand Parc a pris en charge, dans le cadre de ses compétences, la collecte des déchets et la gestion du tri sélectif. Sur son territoire, on comptabilise **1,2 kg de déchets par jour et par habitant**, ce qui représente plus d'une tonne et demie par an pour une famille de quatre personnes. À Bois d'Arcy, la collecte sélective a été mise en place en 2002. En novembre 2008, une benne a été installée pour collecter tous les déchets d'équipements électriques et électroniques, et la première collecte du 8 novembre a remporté un succès considérable. Et pourtant, on se pose toujours des questions sur ce qu'on peut mettre et dans quel bac. En lien avec Olivier Collo, Adjoint en charge de l'Environnement et du Développement durable, la rédaction a donc décidé de faire le point et de vous apporter des réponses. Tri sélectif, mode d'emploi.



À Bois d'Arcy, sommes-nous de bons trieurs ?

Un agent de Versailles Grand Parc se rend régulièrement au centre de tri gérant les déchets de Bois d'Arcy pour analyser le contenu de votre bac jaune. **Voici quelques erreurs retrouvées dans les bacs jaunes** : verre, bouteille en plastique contenant du liquide, vêtements, sacs d'ordures ménagères, bouilloire, câbles électriques. Ces déchets, déposés dans le mauvais bac, sont transportés vers l'usine d'incinération : un coût supplémentaire pour la collectivité et un impact non négligeable pour l'environnement.

Alors n'oublions pas les consignes !

Quelques chiffres de déchets collectés en 2007

sur Bois d'Arcy, en kg, par an, par habitant

FLUX DE DÉCHETS	EMBALLAGES ET PAPIERS	ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	TOTAL
BOIS D'ARCY	55.7	229.8	24.4	52.8	36.7	399.4
VERSAILLES GRAND PARC	48.6	281.2	23.4	32.4	29.8	415.4

DANS LE BAC JAUNE

TOUS LES PLASTIQUES SONT-ILS RECYCLABLES ? NON
Seules les bouteilles en plastique peuvent être déposées dans le bac des déchets recyclables :
- Bouteilles d'eau, de lait, d'huile alimentaire
- Flacon de gel douche, de shampoing
- Bidon de lessive, d'eau déminéralisée

Sont interdits :
- Les films plastiques, les suremballages, les pots de yaourt…

LES BOUTEILLES D'HUILE SONT-ELLES RECYCLABLES ? OUI
Depuis juillet 2006, les bouteilles d'huile peuvent être déposées avec les déchets recyclables. Elles seront recyclées au même titre que les autres bouteilles.

FAUT-IL QUE JE LAVE MES EMBALLAGES AVANT DE LES JETER DANS LA POUBELLE JAUNE ?
NON, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER
Trier ne signifie pas nettoyer mais simplement débarrasser au maximum les emballages de leur contenu. Ils ne doivent pas salir les autres emballages. Les emballages seront de toute façon lavés avant d'être recyclés.

CE LOGO VEUT-IL DIRE QUE L'EMBALLAGE EST RECYCLABLE ?
NON, ce logo signifie que l'industriel participe financièrement au recyclage des déchets d'une manière générale. Il peut donc figurer sur des produits dont les emballages sont impossibles ou trop chers à recycler, comme les pots de yaourt par exemple.

POURQUOI LES POTS DE YAOURT NE SONT-ILS PAS RECYCLÉS ?
Trop légers, leur traitement coûterait bien davantage que ce que rapporterait leur recyclage. Il en est de même pour les pots de crème fraîche, les sacs de caisse, les films plastique de suremballage : ils ne sont pas recyclables.

LES AÉROSOLS SONT-ILS RECYCLABLES ?
OUI, bien vidés, ils ne présentent aucun problème de sécurité, que ce soit au moment de la collecte ou au centre de tri. Ils se recyclent très bien.

QUE FAIRE DES BOÎTES D'ŒUFS ?
Il faut jeter les boîtes d'œufs en plastique directement dans le bac à ordures ménagères. En revanche, les boîtes d'œufs en carton peuvent être déposées dans le bac à couvercle jaune.



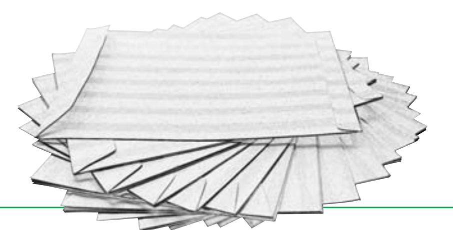




LES PAPIERS

LES ENVELOPPES SONT-ELLES RECYCLABLES ? OUI ET NON…
Les enveloppes blanches, avec ou sans fenêtre, sont recyclables dans les bacs verts. Les enveloppes en papier Kraft ne sont pas recyclables à cause de leur couleur teintée.

LES LIVRES SONT-ILS RECYCLABLES ? OUI ET NON…
Seul l'intérieur des livres peut être déposé à la collecte du papier. Les couvertures doivent être retirées.



À SAVOIR
La fabrication d'1 tonne de papier recyclé permet d'économiser 3 tonnes de bois et 20 000 litres d'eau.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

QUE FAIRE DE MES BRANCHES ?
Les branches, dont le diamètre n'excède pas 10 centimètres et d'une longueur maximale de 1,50 mètres, doivent être déposées en fagots ficelés, à côté du sac.



À SAVOIR
1 tonne de déchets végétaux permet de produire environ 300 kg de compost.

Nouveau
LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Collecte en apport volontaire le 2e samedi du mois de 14h à 18h, place du marché, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité.

SONT CONSIDÉRÉS COMME DEEE :
- Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, climatiseur ;
- Gros électroménager hors froid : chauffage, lavage, cuisson ;
- Petits appareils : petit électroménager, informatique, jouet, outillage, loisirs, audio, vidéo, téléphonie ;
- Écrans : téléviseurs, ordinateurs portables, moniteurs ;
- Ampoules et néons à économie d'énergie.

ATTENTION ! CES DÉCHETS NE SONT PLUS COLLECTÉS LORS DU PASSAGE DES ENCOMBRANTS.

A titre d'exemples, sont donc exclus de cette collecte :
- Les déchets toxiques ;
- Les ampoules "classiques".

Pour tout renseignement, un numéro unique pour un service gratuit

N° Vert 0 800 15 92 54
appel gratuit depuis un poste fixe

EMILIE AVEC LE CHORÉGRAPHE ANGELIN PRELJOCAJ

→ DANSE

École de danse Attitudes

Émilie Palatte, de l'école de danse Attitudes, a vécu un vrai conte de fées en étant recrutée "petite Blanche-Neige" dans le spectacle d'Angelin Preljocaj...

La troupe d'Angelin Preljocaj, présentant son spectacle de danse "Blanche-Neige" au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines les 6, 7, 8 et 9 novembre derniers, recherchait une jeune danseuse pour incarner "Blanche-Neige" enfant pour deux représentations. C'est tout naturellement que Céline Delaveaux, assistante de production du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et ancienne élève d'Attitudes, a contacté l'école pour savoir si l'une de ses élèves serait disponible. Frédérique Fleurier, professeur de classique, a sélectionné la jeune Émilie Palatte, aussitôt retenue par Angelin Preljocaj. Attitudes, qui va fêter ses 20 ans en 2009, ne peut que se féliciter de sa pérennité qui a permis à Émilie de vivre cette petite, mais incroyable aventure...

CONTACT MAIL : attitudes.bda@free.fr - SITE INTERNET : http://attitudes78.free.fr

→ COMITÉ DE JUMELAGE DE BOIS D'ARCY
MÜCHELN EN NOVEMBRE POUR 47 ARCISIENS



Dans le cadre de ses échanges annuels, le Comité de Jumelage de Bois d'Arcy a proposé un déplacement vers la ville jumelée de Mücheln les 8, 9 et 10 novembre 2008. Un circuit en car a fait découvrir tout d'abord les monuments les plus connus de Berlin et une partie restante du Mur dans la MühlenstraBe. Le trajet s'est poursuivi vers Mücheln où attendaient les familles et membres d'associations qui avaient organisé une soirée en l'honneur des Arcisiens, puis une visite de Mücheln commentée par le veilleur de nuit. Le Comité de Jumelage, présent Esplanade Dyf lors du Marché de Noël, les 13 et 14 décembre 2008, a proposé des produits allemands.

CONTACT : COMITÉ DE JUMELAGE DE BOIS D'ARCY, 2 AVENUE P. VAILLANT-COUTURIER, 78390 BOIS D'ARCY
cjba@free.fr, 06 74 41 23 60



→ JEUNESSE ARCISIENNE
L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE BOIS D'ARCY

Le trio "Les Joyeux Trilles", composé de Elisabeth Vidil, guitare basse, Jean-François Gondrand, guitare (professeur à l'école de musique) et Fabrice Dulin, batterie, vous invite à venir écouter son concert "Les Amériques" le mardi 13 janvier 2009, à 19h30 dans le hall du Centre Culturel. Un répertoire détente et varié tel que Country, Folk, Picking, Bossa Nova, Samba, Tango1, vous sera proposé. Entrée libre.

Audition des élèves le jeudi 12 février, à 19h30, dans le hall du Centre Culturel

→ 11 NOVEMBRE 2008

Devoir de mémoire



Dans le cadre du 90e anniversaire de l'Armistice de 14-18, l' UNC Bois d'Arcy a décidé d'associer deux classes de CM2 de l'école Vigée-Lebrun aux manifestations patriotiques : une exposition et la cérémonie du 11 novembre.

Les 207 visiteurs de l'exposition, dont 35 enfants, ont découvert les deux tableaux confectionnés par les élèves de CM2, d'où il ressort qu'ils ont été fortement impressionnés par la vie dans les tranchées et son cortège de malheurs : le mot "POILUS" est décliné en acrostiche par les élèves de la façon suivante : Poux - Obus - Invalides - Larmes - Uniformes - Solidarités.

En ce qui concerne la commémoration du 11 novembre 1918, la cérémonie a été présidée par Claude Vuilliet, Maire de Bois d'Arcy, Conseiller général, en présence de Catherine Tasca, Sénatrice des Yvelines, de nombreux élus locaux, des représentants des corps constitués et de nombreux participants dont plusieurs familles et leurs jeunes enfants.

Un détachement militaire a rendu les honneurs au cours de cette cérémonie du souvenir. Après la lecture, par le Président de l'UNC Bois d'Arcy Jean-Charles Vergnaud, du message de M. le Secrétaire d'État chargé des anciens combattants au ministère de la Défense, la cérémonie s'est poursuivie par le dépôt de gerbes au monument aux morts. Les jeunes Sarah, Ryan, Tiphaine et Jodie ont lu quatre lettres de poilus dans une diction parfaite. Émouvants témoignages de souffrance, écrits avec beaucoup de retenue afin de ne pas effrayer leur famille respective. Toute l'assistance est restée interdite et très émue par les voix des enfants.

La cérémonie s'est terminée par le dépôt de gerbes au cimetière.







→ SOLIDARITÉ
9 000 € POUR LE TÉLÉTHON 2008

Cette année, les manifestations se sont déroulées à Bois d'Arcy, à l'exception du triathlon qui est passé par Saint-Cyr-l'École pour la course de natation, Fontenay-le-Fleury pour la course VTT, et Bois d'Arcy pour la course à pied. Merci à toutes les associations et les personnes qui se sont investies dans ce grand projet de générosité. Le triathlon a été une véritable réussite avec une trentaine de participants plus ou moins chevronnés qui ont eu beaucoup de mérite, surtout dans le parcours vtt qui n'était pas si facile !



→ JARDINS FAMILIAUX

LE SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008, L'ASSOCIATION A FÊTÉ SES 20 ANS

→ GRAND NORD

Les Peuples du froid à Bois d'Arcy !



La manifestation autour des "Peuples du froid" s'est déroulée du 9 au 19 décembre, dans différents lieux de la ville. Durant ces 10 jours, une très belle exposition thématique a investi la nouvelle salle des fêtes de la Tremblaye, et les enfants des différentes écoles et du collège de Bois d'Arcy sont venus nombreux la découvrir.

Du 9 au 19 décembre, les Arcisiens ont été invités à partir à la rencontre des "Peuples du froid". L'exposition, élaborée par Marc Beluet, des contes polaires, musicaux, inuits et d'hiver, un ciné-concert et un film d'animation ont permis aux petits comme aux grands de découvrir les Inuits, leur mode de vie, les animaux du Grand Nord…
En partenariat avec la Caisse des écoles, représentée par Gwénola Brugère, Conseillère municipale déléguée, et en lien étroit avec les directeurs d'établissements et enseignants, les services de l'Action culturelle et de la Vie associative ont proposé à l'ensemble des scolaires un programme d'animation pédagogique particulièrement varié : visites guidées de l'exposition, contes, spectacle vivant, projection de 4 courts métrages scandinaves et du film *Nanouk l'Esquimau*.



Edith, 9 ans, venue avec sa classe de CM1 de l'école Vigée-Lebrun, nous explique : *"J'ai tout aimé dans cette exposition. J'ai surtout préféré le phoque. J'ai appris la différence entre les Esquimaux et les Inuits. Maintenant ils chassent avec des fusils."*

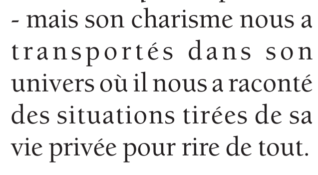
Monsieur Cuenin, maître de cette classe de CM1, trouve que *"cette exposition est vraiment très bien. Pour les enfants, il n'y a pas trop de texte mais beaucoup d'images. Ce matin, j'ai préparé ma classe avec un atlas pour montrer à mes élèves la différence entre le pôle Sud et le pôle Nord. J'ai remarqué qu'ils étaient très intéressés et d'ailleurs je trouve qu'ils ont posé beaucoup de questions. Merci à toute l'équipe organisatrice !"*

PAROLES D'ENFANTS : À la question *"Pourquoi les Inuits ont-ils les yeux bridés ?"*, les enfants ont répondu spontanément : *"Parce qu'ils ne dorment pas assez !"* mais aussi *"Parce qu'ils ont des rides !"*.



→ HUMOUR : L' EXCELLENT BEN

Vendredi 28 novembre, Ben a fait son one man show durant plus d'1 heure. L'humoriste s'est installé devant son public et a commencé son spectacle par la fin, dans le silence. Son entrée particulière a permis de planter le décor et de comprendre son style : une scène épurée comportant un tabouret, un dictionnaire et une bouteille de vin - qu'il n'a pas bue ! - mais son charisme nous a transportés dans son univers où il nous a raconté des situations tirées de sa vie privée pour rire de tout.



Un homme touchant et vrai, dont l'humour a atteint le public arcisien qui est reparti enthousiaste. ■

→ LE JEU DES 7 FAMILLES DU THÉÂTRE : PARI RÉUSSI

La Programmation Culturelle a lancé cette saison un cycle "théâtre familial". Le mardi 21 octobre, la salle du Centre culturel était ainsi remplie d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de grands-parents.



Les acteurs (pour certains déjà présents, les saisons passées, dans les spectacles *Dom Juan* et *Dr Jekyll et Mr Hyde*) en ont profité pour les faire participer, rire et revisiter les grands styles du théâtre. Les enfants riaient aux éclats, les adolescents répondaient aux questions, tandis que les parents et grands-parents se cachaient pour ne pas être pris à partie dans le spectacle !

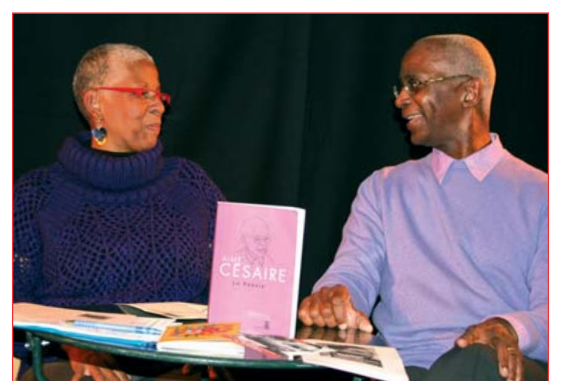
Rendez-vous le mardi 10 février à 20h30 pour "Fo'kon… ne se fasse pas trop mal quand on se cognera dans le mur…" ■

→ HOMMAGE

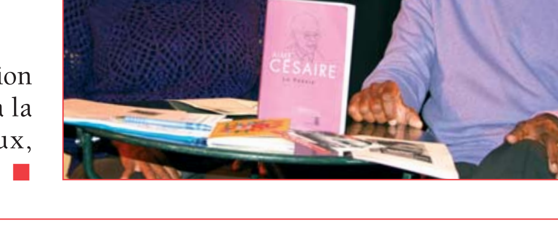
"Aimé Césaire" en toute simplicité

C'est devant une salle comble que Gerty Dambury et Daniel Maximin ont parlé, avec une grande émotion, de leur ami Aimé Césaire.

Ce vendredi 14 novembre, à 20h30, la salle Dyf de la Médiathèque de la Tremblaye s'est très vite remplie. Les deux invités guadeloupéens, tous deux poètes, ont fait entendre leurs propres récits et choisi des textes d'Aimé Césaire. C'est avec une réelle sympathie qu'ils ont décrit l'homme, son parcours et ses récits.







Le public en a profité pour découvrir l'exposition qui s'est déroulée du 14 au 29 novembre à la Médiathèque et voir des portraits originaux, révélant la grande humanité d'Aimé Césaire. ■



→ CHANSON FRANÇAISE
NILDA FERNANDEZ

Samedi 31 janvier à 20h30 - Centre culturel

Nilda Fernandez nous revient, après quelques années passées à parcourir le monde. La multiplication de ses expériences musicales et scéniques, son insatiable curiosité et son envie de découverte ont nourri de nouvelles chansons qu'il nous invite à partager dans ce spectacle également ponctué de ses titres phares.
Seul sur scène, accompagné de sa guitare, Nilda Fernandez et sa voix singulière nous emmènent ailleurs, toujours plus loin.

TARIFS : NORMAL 18,50 € / RÉDUIT 15 € / ENFANT (MOINS DE 12 ANS) 10 € - DURÉE DU SPECTACLE : 1H30 ■

→ THÉÂTRE FAMILIAL
FO'KON… NE SE FASSE PAS TROP MAL QUAND ON SE COGNERA DANS LE MUR…

Mardi 10 février à 20h30 - Centre culturel



Deux publicistes face au défi d'avoir à "pondre", en 40 minutes, une campagne pour "cleaner le look" d'une multinationale en surfant sur le courant "écolo-sauvetage de la Terre" du moment. Totalement dépassé, le duo se débat pied à pied, mot à mot, avec les idées, les concepts, les peurs du futur.
Une petite forme délibérément clownesque et fantaisiste autour des questions posées par le monde de demain.

TARIFS : NORMAL 9,50 € / RÉDUIT 6,50 € / ENFANT (MOINS DE 12 ANS) 4 € - DURÉE DU SPECTACLE : 50 MIN ■



CENTRE CULTUREL

Programmation Jeune public :
- 21 janvier à 14h et 15h30 : ***Planches et strapontins*** (théâtre)
- 11 février à 15h : ***Tête à 4, au fil des saisons*** (théâtre)

Programmation Tout public :
- 17 janvier à 20h30 : ***Le tour du monde en 80 jours*** (théâtre humoristique)
- 31 janvier à 20h30 : **Nilda Fernandez** (chanson française)
- 10 février à 20h30 : ***Fo'kon…*** (théâtre familial)

RENSEIGNEMENTS : 01 30 45 86 90

MÉDIATHÈQUE
- 14 janvier de 10h à 11h : **L'Heure du Conte** (à partir de 4 ans - sur inscription)
- 17 janvier à 10h30 : **Ciné-bout de chou** (2 ans et +)
- 24 janvier à 20h30 : **Ciné-ados** (à partir de 12 ans)
- 7 février de 10h30 à 11h30 : **Croq'livres** (de 0 à 3 ans)
- 11 février de 10h à 11h : **L'Heure du Conte** (à partir de 4 ans - sur inscription)
- 11 février à 15h : **Ciné-goûter** (10 ans et +)

RENSEIGNEMENTS : 01 30 07 00 50 ■



→ CHAMPIONNAT DE MOTO DE MAINE ET LOIRE

Deux Arcisiens en 2e position

dans la catégorie “125 CBR promo”

Alexis Camas, 17 ans, et Jérémy Lupart, 18 ans, sont arrivés en seconde position avec leur moto 125, modèle “CBR”, au “championnat Maine et Loire”, épreuve des “4 heures de la Hague”, organisé le 13 septembre 2008. Alexis et Jérémy, amis depuis la maternelle, nous font partager leur passion.


ALEXIS ET JÉRÉMY


JÉRÉMY LUPART

Tout au long de l’année, sept courses sont organisées, comptant pour le classement général. Bien évidemment, Alexis et Jérémy y participent, et même de façon collective. Chez les Camas et les Lupart, la moto est une histoire de famille ; Karine, la maman de Jérémy, suit son fils sur tous les circuits : *“après qu’il a eu passé son permis CASM (Certificat d’Aptitude aux Sports Motocyclistes), obligatoire pour ce genre de courses, j’étais angoissée de voir mon fils sur cette moto. Aujourd’hui, j’ai confiance car tous les paramètres de sécurité sont mis en place. L’entraînement intensif est aussi un moyen de connaître ses limites et d’ailleurs Alexis et Jérémy restent prudents”*. La prudence les a même menés sur le podium, en seconde position du classement général du championnat dans la catégorie “125 CBR promo”.


ALEXIS CAMAS

CE CHAMPIONNAT EST COMPOSÉ DE :

- 4 courses d’endurance au Mans, de 6 heures chacune, constituant ainsi les 24 heures du Mans (d’avril à juillet),
- 1 course à Ancenie (Loire-Atlantique) en mai,
- 1 course à La Hague (Manche) en septembre,
- 1 course à Fontenay le Comte (Vendée) en septembre.

À chaque course, une trentaine de motards sont au départ, répartis par équipes de 3 pilotes (dont 2 Arcisiens pour cette équipe gagnante), conduisant la même moto, les uns après les autres, pendant une 1/2 heure, à une vitesse maximum de 130 km/h.

Comptant participer la saison prochaine dans la catégorie “125 CBR open”, Alexis et Jérémy sont à la recherche de partenaires pour couvrir une partie de leurs frais pour leurs équipements, leurs déplacements et les participations à ces différentes courses.

RENSEIGNEMENTS AU 06 18 39 23 41 OU AU 01 34 60 69 53.

Bravo à nos champions !

→ SAMBA

Compétition d’Athlétisme de Bois d’Arcy

La SAMBA (Section Athlétisme et Marathon de Bois d’Arcy) a organisé, sous l’égide du Comité Départemental d’Athlétisme des Yvelines, le premier tour d’épreuves en salle des athlètes des catégories Éveil athlétique à Poussins (enfants de 6 à 11 ans), le samedi 15 novembre au COSEC. Cette compétition, qualificative pour la finale départementale du 7 mars 2009, a réuni à Bois d’Arcy environ 100 jeunes athlètes de différents clubs du département.



La ville est devenue centre d'accueil du premier tour d'épreuves en salle des catégories “éveil athlétique” et “poussin(e)s” (enfants de 6 à 11 ans). À l'issue des deux tours, et sur l'ensemble des centres d'accueil, ne seront qualifiés que les 50 meilleurs athlètes de chaque catégorie.

Bois d’Arcy a donc accueilli 70 enfants de quatre clubs : AC Cellois (La Celle-Saint-Cloud - 19 athlètes), APY (Buc - 16 athlètes), AC Vélizy Villacoublay (7 athlètes) et les athlètes arcisiens (28 Sambaïolos). Au programme, six épreuves : 30 mètres plat, quintuple bond, saut à la perche en longueur, lancer du medecine ball, lancer de précision sur cible et parcours chronométré, le classement se faisant sur la totalité des épreuves.

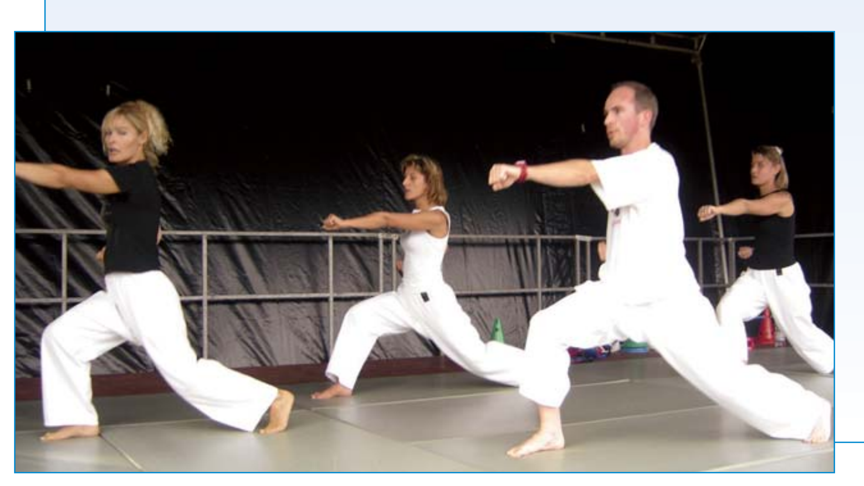
Notons que les catégories "super poussinettes" et "super poussinets" (enfants nés en 2002 et après) sont une création des Sambaïolos, la Fédération Française les classant en éveil athlétique au même titre que les enfants de 7 et 8 ans.

Rendez-vous le 7 mars pour la finale !

→ AS KARATE BOIS D’ARCY

Le Body Karaté : objectif forme !

Les bienfaits sur l’organisme d’une activité physique régulière ne sont plus à démontrer. Dans notre société au rythme de vie effréné, il est nécessaire de trouver un exutoire permettant de se défouler physiquement, entraînant ainsi une réduction du niveau de stress.



Le karaté, et plus spécifiquement le cours de Body Karaté, vise et atteint ce double objectif : une dépense physique saine, couplée à un apaisement mental. L’avantage de ce cours est qu’il n’est nul besoin d’être un pratiquant de karaté aguerri. La conception pédagogique, technique et énergétique de ce cours est telle qu’elle permet de s’adresser à toutes et tous, du débutant à l’expert. Tout le monde peut y participer et progresser. La pratique est sûre puisqu’elle ne repose sur aucune opposition physique. Il n’y a donc aucun risque de blessure suite à un coup non contrôlé par un partenaire. Ce cours collectif de 60 minutes est ludique, dynamique et simple, puisqu’il est conçu à partir des mouvements de base du karaté (coups de poing, coups de pieds, déplacements…) et des fondamentaux du fitness. Le tout est exécuté sur un fond sonore très motivant !

Si vous souhaitez prendre soin de votre forme tout en vous initiant facilement aux techniques du karaté sans risque, dans la bonne humeur… alors ce cours est résolument fait pour vous !

RENSEIGNEMENTS AU 06 08 02 12 05 OU AU 06 11 35 65 59

Aménagement du square de la rue Hoche réalisé par l'AFTRP. Les allées viennent d'être coulées, les arbres et les bancs sont déjà installés.

Implantation des conduites de gaz. Fin des travaux prévue en février 2009

Les travaux sont en cours pour l'extension du Gymnase du cosec avec la création d'une nouvelle salle polyvalente dédiée au sport.

Prolongement de la rigole en direction du centre E.Leclerc avec installation de plateaux surélevés rues Ravel, Camelinat, et Henri Barbusse.

Aménagement complet de l'ensemble de la rue Raymond Falaize : reprise des trottoirs, enfouissement des réseaux, canalisations et installation d'un arrêt de bus.

→ TRANSPORTS

Plus de bus sur la ligne 415

De bonnes nouvelles pour tous les usagers des transports en commun !

Suite aux négociations entreprises entre SQYBUS et le STIF, l'autorité organisatrice de vos transports en Île-de-France, et en concertation avec la municipalité de Bois d'Arcy, les horaires de la ligne 415 ont été élargis. Ainsi, depuis le 15 décembre 2008, le nombre de bus de la ligne a été revu à la hausse, avec une fréquence accrue en soirée et le week-end, donc moins d'attente et de meilleures possibilités de déplacements. Pour les trajets depuis ou vers l'arrêt "Eglise" de Bois d'Arcy, on note une augmentation du nombre de rotations de 10 à 20%, et un doublement le dimanche (1 bus toutes les demi-heures). Par ailleurs, l'amplitude horaire est très notablement renforcée, avec des bus jusqu'à 1h du matin environ, 7 jours sur 7. Pour la desserte de la place Erich von Stroheim (quartier de la Croix-Bonnet), des améliorations ont été apportées sur le dimanche (1 bus par heure jusqu'à 22h environ). En outre, la Ville de Bois d'Arcy continue les négociations afin d'assouplir et développer, d'ici la fin 2009, les fréquences pour ce quartier. Parallèlement, le 15 décembre 2008, le réseau des lignes 41 et 11 de la société Hourtoule a été adapté aux nouveaux horaires des trains.

NOUS INVITONS LES ARCISIENS À SE RENSEIGNER SUR LE DÉTAIL DES NOUVEAUX HORAIRES AUPRÈS DES TRANSPORTEURS : www.sqybus.fr - www.hourtoule.com

→ NOUVEAUTÉ SUR LES PASSEPORTS

À partir du 12 janvier 2009, tous les voyageurs français (et européens) souhaitant se rendre aux États-Unis seront soumis à l'Electronic System for Travel Authorization, y compris les titulaires de passeport électronique.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES AU 01 30 45 83 60

→ CALCUL DE LA RETRAITE
DE NOUVELLES MODALITÉS EN 2009

La loi de réforme des retraites de 2003 prévoyait une augmentation, à compter de 2009, de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein, pour les assurés nés entre 1949 et 1952. Le gouvernement vient de confirmer cet allongement progressif. De même, il reconduit le dispositif de retraite avant 60 ans pour longue carrière. Le nombre de trimestres requis dépend désormais de l'année de naissance. Ainsi, pour des assurés nés à partir de 1949, la durée d'assurance nécessaire pour une retraite à taux plein est majorée d'un trimestre par an. La loi garantit que les paramètres de calcul de la retraite (nombre d'années retenu pour le calcul du salaire annuel moyen, durées d'assurance requises pour le taux plein et la retraite entière) ne changeront pas, que l'assuré choisisse de partir en retraite à 60 ans ou plus tard. Depuis 2004, les assurés qui ont commencé à travailler jeunes et eu une longue carrière peuvent partir en retraite entre 56 et 59 ans. Ce dispositif est reconduit après 2008 selon 3 nouvelles conditions :

- une durée d'assurance minimale validée, tous régimes confondus (trimestres cotisés ou assimilés), fixée en fonction de l'année de naissance ;
- dont une durée d'assurance minimale cotisée (trimestres exclusivement cotisés), variable selon l'année de naissance et l'âge de départ ;
- un nombre minimal de trimestres validés avant la fin de l'année civile du 16e ou 17e anniversaire, selon l'âge de départ.

CONTACTS UTILES : 0 821 10 12 14 (0,09 €/MIN) - www.retraite.cnav.fr

INSEE

→ ENQUÊTE INSEE
LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

du 2 janvier au 31 mars 2009

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement et de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, agression… À Bois d'Arcy, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee sera chargé de les interroger, muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

→ CIRFA-AIR
NOUVELLE APPELLATION

Le Bureau **air information de Versailles** a changé d'appellation et devient le **centre d'information et de recrutement des forces armées-air de Versailles** (CIRFA-Air) :
41 rue des États Généraux
78000 Versailles
cirfa.versailles@recrutement.air.defense.gouv.fr



→ BIOGRAPHE
RACONTEZ OU ÉCRIVEZ VOTRE VIE

Récit de vie, histoire d'entreprise, carnet de voyage, livre de cuisine, recueil de poèmes... Chacun de ces exemples constitue l'occasion de témoigner et d'offrir un cadeau esthétique, insolite, unique, à forte valeur affective. La biographe Laurence Leconte vous permet de raconter votre propre histoire et d'en faire un vrai livre.

LAURENCE LECONTE : 06 63 15 60 07

Bon à savoir



➔ INSCRIPTIONS SCOLAIRES EN ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2009/2010

Si votre enfant est né en 2006, ou entre le 1[er] janvier et le 31 mars 2007 (sous réserve d'acceptation de dérogation*), pensez à effectuer l'inscription scolaire avant le 31 mars 2009. Les inscriptions se font auprès du service Scolaire. Les documents à fournir sont : le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour, un justificatif de domicile sur Bois d'Arcy.

*Les enfants nés au 1[er] trimestre 2007 ne seront scolarisés que dans la limite des places disponibles.

CONTACT : SERVICE SCOLAIRE - OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30 ET LE SAMEDI DE 8H30 À 12H - 01 30 45 83 70 ■

➔ CRÈCHE FAMILIALE RECRUTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Vous êtes assistante maternelle agréée par le Conseil général des Yvelines, ou vous souhaitez le devenir, vous avez envie d'intégrer une équipe de professionnelles de la Petite Enfance afin de poursuivre votre réflexion et d'être soutenue dans votre démarche d'accueil et d'éveil du jeune enfant, vous désirez réaliser des activités variées avec les enfants qui vous sont confiés ? Rejoignez l'équipe de la crèche familiale de Bois d'Arcy ! La directrice, Solenn Bretel, et son adjointe, Sandra Badard, sont à votre disposition pour vous informer et vous transmettre tous les avantages liés au statut d'une assistante maternelle travaillant en structure municipale.

TÉLÉPHONEZ DÈS À PRÉSENT AU 01 30 45 27 21 OU 01 30 45 17 19 - ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE À : MONSIEUR LE MAIRE - CRÈCHE FAMILIALE DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE 2, AVENUE PAUL-VAILLANT-COUTURIER 78390 BOIS D'ARCY - TÉL : 01 30 45 11 19 OU MAIL : sbretel@boisdarcy.fr ■

➔ ÉVÉNEMENT : MARCHÉ DE NOËL







Les 13 et 14 décembre, la Ville, en partenariat avec l'association AVF, a organisé le marché de Noël, pour la toute première fois, à la Ferme de la Tremblaye sur l'Esplanade Dyf. Malgré le froid, le vent, la pluie et même la neige, les Arcisiens sont venus nombreux acheter leurs cadeaux de fêtes, dans la tradition et l'esprit de Noël. Plus de photos sur le site internet : www.boisdarcy.fr

➔ CCAS : GOÛTER DE NOËL

Le samedi 6 décembre, le CCAS a organisé, dans la toute nouvelle salle des fêtes, son traditionnel goûter de Noël. Les invités, venus nombreux (plus de 400), ont fêté Noël avant l'heure dans la bonne humeur. ■





➔ MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008, REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL PAR CLAUDE VUILLIET, MAIRE DE BOIS D'ARCY

CARNET

NAISSANCES 2008

17 sept.	Margaux RUELLE
3 oct.	Aurélien GRAVES - - PAPELARD
6 oct.	Amine HABIB
15 oct.	Hanna LAMRANI
24 oct.	Louane TASSART
27 oct.	Ziyad MARANJON
1[er] nov.	Luca SCUTIFERO
12 nov.	Ninon PÉRON

DÉCÈS 2008

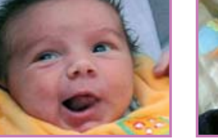
27 oct.	Joseph LEHNERT (93 ans)
5 nov.	Jacques NAGNAN (83 ans)
10 nov.	Michel BOUILLÉ (70 ans)
10 nov.	Françoise SEQUERT épouse DUTARTRE (52 ans)
21 nov.	Gaston DUBOC (82 ans)
28 nov.	Yvette TROMPÉO (91 ans)

MARIAGES 2008

6 déc.	Philippe MARLIER et Muriel HERBERTH

Si vous souhaitez faire paraître une photo lors des déclarations de naissance, contactez la Direction de la Communication 01 30 45 86 83 communication@boisdarcy.fr







Cléa PRUVOST, 7 octobre 2008 — *Cameron NOTAMY--BERKEIN, 11 octobre 2008* — *Diogo MARTINS MAGALHAES, 12 octobre 2008* — *Margot LAURENT, 19 octobre 2008* — *Eve LUCE - - ROYER, 5 novembre 2008*

TRIBUNE LIBRE

POUR BOIS D'ARCY — *28 élus*

Heureuse année 2009, pour Bois d'Arcy et les Arcisiens ! Autour de Claude Vuilliet, notre Maire, les élus majoritaires de Bois d'Arcy vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2009. Dans un contexte de crise financière, économique et sociale grave, l'action publique (Etat ou collectivités territoriales) revêt, plus que jamais, une importance capitale : pôle de stabilité dans un monde incertain, elle est aussi un moteur indispensable de notre économie. À sa mesure, la Ville de Bois d'Arcy concourt à cet effet d'entraînement : après l'inauguration, fin 2008, de la salle des fêtes de la Tremblaye et du groupe scolaire de la Croix-Bonnet, 2009 verra notamment la construction de deux nouveaux équipements publics : la salle de spectacle de la Tremblaye et la structure d'accueil des tout-petits à la Croix-Bonnet. Ces équipements ouvriront au public dans les premiers mois de 2010. Du travail en perspective, donc, pour vos élus municipaux qui seront, invariablement, mobilisés à votre service.

BOIS D'ARCY POUR TOUS — *3 élus*

En ce début d'année, nous incitons fortement l'équipe municipale à prendre de bonnes résolutions de gestion et à faire attention aux finances préoccupantes de notre Ville. La tentation est grande pour Mr Vuilliet d'augmenter fortement les taxes communales en 2009. Il a déjà commencé à pointer du doigt comme bouc émissaires la crise financière internationale (pourtant récente) ou le Conseil Général (pourtant parmi les 1ers financeurs de la Ville : salle des fêtes, COSEC, logements sociaux). Alors que ce sont les choix politiques et la gestion de l'équipe dirigeante depuis des années qui risquent d'amener notre commune dans une tourmente financière dont nous paierons tous les conséquences. Nous vous avions pourtant mis en garde pendant la campagne électorale ! En ces temps difficiles, il nous faudrait aux commandes un vrai pilote avec un véritable engagement sur la durée. Bonheur et santé à tous pour cette année 2009 !

EXPÉRIENCE & RENOUVELLEMENT — *2 élus*

À Bois d'Arcy, la démocratie serait-elle réduite au service minimum ? Démocratie - n, f : corpus de principes philosophiques et politiques suivant lequel un groupe organise son fonctionnement par des règles mises en application et surveillées par l'ensemble des membres de ce groupe, sans privilèges ni exclusions. En refusant d'appliquer un service d'accueil minimum en cas de grève des personnels enseignants, le maire rappelle au gouvernement les principes de base de la démocratie, dont le droit de grève et la liberté d'expression. En limitant les tribunes libres d'opposition à une parution tous les quatre mois, le maire ne fait-il pas à son tour entrave à ce principe, en limitant l'expression de certains de ses administrés ? En tant que groupe minoritaire, nous revendiquons le droit à pouvoir nous exprimer sur tous les supports municipaux, ainsi que Mme la Préfète vient de le signifier par écrit au maire. N'ayons pas peur du débat démocratique, c'est une notion essentielle à nos yeux.

Carnet & agenda

Agenda

> PERMANENCES DU MOIS DE JANVIER

SAMEDIS 10 ET 24 / À PARTIR DE 10 H
HÔTEL-DE-VILLE
CONSULTATIONS JURIDIQUES
SUR RENDEZ-VOUS 01 30 45 83 83

MARDI 27 / À PARTIR DE 14 H
HÔTEL-DE-VILLE
CONTRIBUTIONS DIRECTES

> PERMANENCES DU MOIS DE FÉVRIER

SAMEDIS 14 ET 28 / À PARTIR DE 10 H
HÔTEL-DE-VILLE
CONSULTATIONS JURIDIQUES
SUR RENDEZ-VOUS 01 30 45 83 83

MARDI 24 / À PARTIR DE 14 H
HÔTEL-DE-VILLE
CONTRIBUTIONS DIRECTES

> DÉCHETS DIVERS

JEUDIS 1[er] JANVIER ET 5 FÉVRIER
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
Les encombrants doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte, dans la limite de 2m³ par foyer et par collecte.

SAMEDIS 10 JANVIER ET 14 FÉVRIER (DE 14 H À 18 H) DERRIÈRE LE MARCHÉ
COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(ÉCOBUS, BENNE À GRAVATS ET BENNE À TOUT VENANT)
Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

SAMEDIS 10 JANVIER ET 14 FÉVRIER (DE 14 H À 18 H) DERRIÈRE LE MARCHÉ
RAMASSAGE DES DÉCHETS D3E*
*(ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRIQUE)
Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

REPRISE DE LA COLLECTE LUNDI 9 MARS
ZONES PAVILLONNAIRES
RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

REPRISE DE LA COLLECTE JEUDI 12 MARS
ZONES COLLECTIVES
RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

> AUDIT DE COMMUNICATION

Une erreur s'est glissée dans la mise en page du dernier journal. Contrairement à ce qui vous a été annoncé dans le n°74, l'audit de communication qui va être réalisé dès le mois de janvier, sera mené par l'agence Idcommunes et non pas Occurrence comme cela avait été indiqué dans l'article. Nous vous remercions de l'accueil favorable que vous voudrez bien réserver aux enquêteurs. Pour toutes questions sur l'audit, vous pouvez contacter la Direction de la Communication au 01 30 45 86 81.

> RÉSEAU BRONCHIOLITE

OUVERT JUSQU'AU 15 MARS 2009
Des standardistes spécialisés vous communiqueront les coordonnées des kinésithérapeutes disponibles les week-ends et jours fériés de 9h à 18h au 0 820 820 603, et des médecins 7j/7 de 9h à 23h au 0 820 800 880.


LE TOUR du MONDE en 80 JOURS
Théâtre Humoristique
Compagnie Sébastien Azzopardi
WANTED
WANTED
SAMEDI 17 JANVIER À 20H30
au Centre Culturel